

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>Commune de TERRES-DE-CAUX (Département de la Seine-Maritime)</b>
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AD n°220, 362, 363 et 399 d'une contenance totale de 2 357 m <sup>2</sup> sises 286 A rue du Bois – Fauville et impasse Maximin sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone UR (zone urbaine résidentielle) du PLU approuvé le 27 juin 2017.
PROJET :	Acquisition de plusieurs parcelles. Le projet de la commune est un projet d'habitat. L'EPF est intervenu pour la réalisation de diagnostics techniques (y compris pollution) et pour une étude de maîtrise d'œuvre préalable à la démolition. La démolition est programmée à court terme.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>8 septembre 2022 – Avis favorable</b>
PROPRIÉTAIRE :	Commune de Terres-de-Caux
ÉVALUATION DOMANIALE :	Acquisition à l'euro symbolique
IMPUTATION :	<b>Compte n°924745 – OPE2022061 – 76 – TERRES-DE-CAUX « USINE DE CONFECTION »</b> <b>Enveloppe projet : 2 641 €</b>

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 03/10/2022

*Gilles Gal*

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par yousign 

**04 OCT. 2022**

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les affaires générales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT